

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le dix-sept novembre à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de SAINT-MARTIN DES TILLEULS, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Alain LANDREAU, Maire

Date de convocation : le 10 novembre 2022

Date d'affichage en mairie : 10 novembre 2022

Nombre de membres en exercice : 15

MEMBRES PRESENTS :

Luc AUGEREAU, Caroline AUVINET, Yvan AUVINET, Chantal BRETIN, Delphine CHAPDELAINE, Steve FONTENIT, Gérard GATE, Stéphanie GAZE, Alain LANDREAU, Christian MAUDET, Michel PESLERBE, Elise POIRIER, Grégory RAMBAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Christian MAUDET

Monsieur le Maire rappelle que le procès-verbal du 13 octobre 2022 a été transmis à l'ensemble du conseil municipal, ce dernier n'apportant pas d'observation est approuvé à l'unanimité des membres présents.

L'ordre du jour de la présente séance, figurant dans la convocation transmise à chaque conseiller est le suivant :

1. Validation du rapport sur l'eau Vendée eau 2021
2. Décision modificative n°2 au budget principal
3. Tarifs des locations de salles à compter du 1^{er} janvier 2023
4. Adhésion à la CUMA
5. Lotissement des jardins : validation du plan graphique
6. Lotissement des jardins : échange de la parcelle n°A1258 avec la parcelle n°A1007
7. Lotissement des jardins : convention d'AMO avec le cabinet Etienne Rigaudeau
8. Nouveau restaurant scolaire : choix du futur projet
9. Nouveau restaurant scolaire : convention d'AMO avec Vendée expansion
10. Nouveau restaurant scolaire : Dossier de demande de subvention auprès du département pour les études préalables.

Aucun scrutin particulier n'a été sollicité sur cette séance, le vote a été effectué au scrutin public pour l'ensemble des délibérations présentées.

1 – Validation du rapport sur l'eau par Vendée Eau année 2021 D-2022-46

Monsieur le Maire rappelle que le décret N°95-635 du 06/05/1995 prévoit que le Maire présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable. Ce même rapport a été transmis avec la convocation au conseil.

VENDEE EAU est compétent pour la distribution de l'eau potable dans 256 communes de Vendée, dont St Martin des Tilleuls. C'est donc cet organisme qui a établi le rapport dont voici la synthèse :

Volume d'eau produit	● 50 044 051 m ³
Volume importé depuis d'autres collectivités	● 3 211 813 m ³
Origine de l'eau	● 88 % eau de surface ● 12 % eau souterraine
Nombre total d'abonnés	● 444 492
Volume consommé par les abonnés	● 44 254 128 m ³
Volume exporté vers d'autres collectivités	● 2 664 001 m ³
Longueur du réseau d'eau	● 15 538 km
Rendement global du réseau	● 88,1 %
Indice linéaire de consommation	● 7,8 m ³ /km/jour
Indice linéaire de pertes en réseau	● 1,12 m ³ /km/jour
Montant total des recettes au CA 2021	● 109 855 799,47 € dont 81 000 000,00 € pour la vente de l'eau aux abonnés
Montant total des dépenses au CA 2021	● 86 655 254,15€ dont 34 600 000 € pour la rémunération des exploitants
Excédent d'exploitation propre à l'exercice	● 17 193 679,09 €
Excédent global d'exploitation (avant autofinancement de l'investissement)	● 23 200 275,32 €

Le conseil valide à l'unanimité des membres présents le rapport Vendée Eau 2021.

Détails du scrutin public :

Pour : Alain LANDREAU, Luc AUGEREAU, Caroline AUVINET, Yvan AUVINET, Chantal BRETIN, Delphine CHAPDELAINE, Steve FONTENIT, Gérard GATE, Stéphanie GAZE, Christian MAUDET, Michel PESLERBE, Elise POIRIER, Grégory RAMBAUD

Contre : /

Abstention : /

2– Décision modificative n°2 au budget principal D_2020_47

Monsieur le Maire informe le conseil que lors de la décision modificative n°1 prise en conseil du 13 octobre dernier la notion d'opération patrimoniale pour les études n'a pas été prise en compte, il convient de reprendre une délibération :

	Compte	Opération	Chapitre	Somme en €	Somme en €
Dépense d'investissement	2313	1013		-11 796,00	
	2313	1013	041		+11 796,00
Recette d'investissement	2031	1013		-11 796,00	
	2031	1013	041		+11 796,00

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la décision modificative n°2 du Budget principal 2022 telle que présentée
AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier

Détails du scrutin public :

Pour : Alain LANDREAU, Luc AUGEREAU, Caroline AUVINET, Yvan AUVINET, Chantal BRETIN, Delphine CHAPDELAINE, Steve FONTENIT, Gérard GATE, Stéphanie GAZE, Christian MAUDET, Michel PESLERBE, Elise POIRIER, Grégory RAMBAUD

Contre : /

Abstention : /

3 Modification des tarifs de location des salles à compter du 1^{er} janvier 2023 D-2022_48

Monsieur le Maire rappelle au conseil la hausse significative de l'électricité à compter du 1^{er} janvier 2023 pour la collectivité. Il propose une augmentation de 20% correspondant au chauffage pour le location des salles.

Salle des Jardins	Tarif été (16/04 au 14/10)		Tarif hiver (15/10 au 15/04)		St Martinois	Hors commune
	St Martinois	Hors commune	St Martinois	Hors commune		
	2023	2023	2023	2023		
Vin d'honneur MARIAGE	90	136	136	183	145	192
Verre de partage SÉPULTURE	57	82	58	83	58	83
1 journée repas	123	177	171	226	181	236
formule 2 jours	191	274	284	369	303	388
formule 3 jours	252	360	368	479	391	503
préparation la veille	45	59	70	84	75	89
Réveillon Noël et Nouvel An			266	343	319	412

Salle de la Botterie	Tarif été (16/04 au 14/10)		Tarif hiver (15/10 au 15/04)		St Martinois	Hors commune
	St Martinois	Hors commune	St Martinois	Hors commune		
	2023	2023	2023	2023		
Vin d'honneur MARIAGE	95	131	158	194	171	207
Verre de partage SÉPULTURE	55	80	56	81	56	81
1 journée repas	123	216	189	282	202	295
formule 2 jours	191	336	315	465	340	491
formule 3 jours	252	441	408	603	439	635
préparation la veille à 19h	53	78	90	115	97	122
préparation la veille à 22h	45	59	80	95	87	102
Réveillon Noël et Nouvel An			358	541	430	649

Salle du Foot	St Martinois
du 15/06 au 20/08	44
Réveillon	83

Le conseil valide à l'unanimité le nouveau tarif des salles à compter du 1^{er} janvier 2023.

Détails du scrutin public :

Pour : Alain LANDREAU, Luc AUGEREAU, Caroline AUVINET, Yvan AUVINET, Chantal BRETIN, Delphine CHAPDELAINE, Steve FONTENIT, Gérard GATE, Stéphanie GAZE, Christian MAUDET, Michel PESLERBE, Elise POIRIER, Grégory RAMBAUD

Contre : /

Abstention : /

4 Adhésion à la CUMA de Saint-Martin-des-Tilleuls D_2022_49

Monsieur le Maire informe le conseil que le code rural permet aux collectivités locales de moins de 3500 habitants d'adhérer à une CUMA (coopérative d'utilisation de matériel agricole).

Pour adhérer à la CUMA, la collectivité doit s'acquitter d'un engagement unique correspondant à 40% du tarif de location de l'année n.

Une fois adhérent, différents matériels sont proposés comme un manuscopique, du matériel de traction, du matériel de transport. Pour chacun de ces matériels, un engagement unique est demandé toujours sous forme de part sociales auquel s'ajouter un coût horaire ou à l'unité de travail selon le matériel choisi.

Le montant d'adhésion pourrait être revus à la baisse ou à la hausse au terme de trois années, car ils dépendent avant tout du nombre d'engagements et par conséquent du nombre d'utilisation.

Le conseil à l'unanimité des membres présents

- **Valide** l'adhésion à la CUMA de Saint-Martin-des-Tilleuls,
- **Autorise** Mr le Maire à signer les documents s'y rapportant
- **Décide** que cette adhésion sera inscrite au compte 271.

Détails du scrutin public :

Pour : Alain LANDREAU, Luc AUGEREAU, Caroline AUVINET, Yvan AUVINET, Chantal BRETIN, Delphine CHAPDELAINE, Steve FONTENIT, Gérard GATE, Stéphanie GAZE, Christian MAUDET, Michel PESLERBE, Elise POIRIER, Grégory RAMBAUD

Contre : /

Abstention : /

5 – Lotissement des jardins : validation du plan graphique D_2022_50

Monsieur le Maire rappelle au conseil que dans le cadre de l'urbanisation de la dent creuse des jardins, la mission a été confiée au cabinet de géomètres CHRISTIAENS, JEANNEAU et RIGAUDEAU.

Il présente au conseil le projet graphique qui comporte quatre lots allant de 360 m² à 457 m². Le règlement du lotissement ainsi que le cahier des charges sont également présentés.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents

- Valide le plan graphique du lotissement des jardins,
- Valide le règlement et le cahier des charges
- Autorise Mr le Maire à déposer le permis d'aménager

Détails du scrutin public :

Pour : Alain LANDREAU, Luc AUGEREAU, Caroline AUVINET, Yvan AUVINET, Chantal BRETIN, Delphine CHAPDELAIN, Steve FONTENIT, Gérard GATE, Stéphanie GAZE, Christian MAUDET, Michel PESLERBE, Elise POIRIER, Grégory RAMBAUD

Contre : /

Abstention : /

6 – Lotissement des jardins : Convention d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage D_2022_51

Monsieur le Maire rappelle au conseil que dans sa séance du 2 juin 2022, le conseil a accepté le devis du cabinet de Géomètre CHRISTIAENS, JEANNEAU et RIGAUDEAU pour la tranche conditionnelle. Il convient aujourd'hui de délibérer pour valider la proposition du même cabinet pour la tranche conditionnelle pour un montant de 6 180 € HT.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- Valide la proposition du cabinet de géomètre pour un montant de 6 180 € HT
- Autorise Mr le Maire à signer les documents s'y rapportant

Détails du scrutin public :

Pour : Alain LANDREAU, Luc AUGEREAU, Caroline AUVINET, Yvan AUVINET, Chantal BRETIN, Delphine CHAPDELAIN, Steve FONTENIT, Gérard GATE, Stéphanie GAZE, Christian MAUDET, Michel PESLERBE, Elise POIRIER, Grégory RAMBAUD

Contre : /

Abstention : /

7 – Lotissement des jardins : échange de la parcelle n° A 1258 avec la parcelle n° A 1007 D_2022_52

Monsieur le Maire informe le conseil que le propriétaire du garage cadastré n°A1258 d'une contenance de 24m² situé dans le futur lotissement a été contacté pour lui proposer un échange avec le garage cadastré n°A 1007 d'une contenance de 32m² appartenant à la mairie situé rue des rosiers.

Le conseil à l'unanimité des membres présents

- Valide l'échange de la parcelle n° A 1258 avec la parcelle n° A 1007
- Acte que les frais de notaire seront à la charge de la mairie
- Autorise Mr le Maire à signer les documents s'y rapportant

Détails du scrutin public :

Pour : Alain LANDREAU, Luc AUGEREAU, Caroline AUVINET, Yvan AUVINET, Chantal BRETIN, Delphine CHAPDELAIN, Steve FONTENIT, Gérard GATE, Stéphanie GAZE, Christian MAUDET, Michel PESLERBE, Elise POIRIER, Grégory RAMBAUD

Contre : /

Abstention : /

8– Nouveau restaurant scolaire : Choix du futur projet D_2022_53

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'il a délégué Vendée Expansion afin de réaliser une étude de faisabilité pour le futur restaurant scolaire : soit par la création d'un bâtiment neuf, soit par la réhabilitation de la salle des jardins.

Le résultat de l'étude est présenté aux conseillers avec ses avantages et ses inconvénients et les couts approximatifs.

Les discussions s'orientent rapidement vers une réhabilitation de la salle des jardins :

- Réhabilitation énergétique du bâtiment complet : économie d'énergie,
- Mise aux normes du bâtiment,
- Mutualisation des bâtiments (restaurant scolaire et salle polyvalente) : économie de coût.

La location de modulaire est prévue pour les écoliers durant le temps de travaux, la salle des jardins sera fermée à la location durant 1 an.

Le conseil à l'unanimité des membres présents

- Valide la réhabilitation de la salle des jardins,
- Autorise Mr le Maire à lancer les études et à signer les documents s'y rapportant.

Détails du scrutin public :

Pour : Alain LANDREAU, Luc AUGEREAU, Caroline AUVINET, Yvan AUVINET, Chantal BRETIN, Delphine CHAPDELAINE, Steve FONTENIT, Gérard GATE, Stéphanie GAZE, Christian MAUDET, Michel PESLERBE, Elise POIRIER, Grégory RAMBAUD

Contre : /

Abstention : /

9– Nouveau restaurant scolaire : choix de l'assistance à maîtrise d'ouvrage D_2022_54

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 1531-1 et L. 2122-21 ;

Vu la délibération n° 2012_29 en date du 29 août 2012, concernant l'adhésion de la Commune à l'Agence de services aux collectivités locales de Vendée.

Vu le projet de convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation de la salle des jardins en restaurant scolaire mutualisé.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité

1. Donne un avis favorable concernant le lancement du projet de construction d'un restaurant scolaire, pour un budget prévisionnel de 794 500 € HT (valeur novembre 2022)
2. Approuve la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage
3. Autorise, Monsieur le Maire à signer la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à cette opération avec l'Agence de services aux collectivités locales de Vendée pour un montant de :
 - 2.800,00 € HT pour la mission relative à la réalisation d'une étude de faisabilité
 - 6.400,00 € HT pour la mission relative à la réalisation du programme
 - 0.96 % du montant de l'assiette de rémunération, s'élevant provisoirement à la somme de 6 825,60 € HT pour la mission relative au choix du maître d'œuvre
 - 1.32 % du montant de l'assiette de rémunération, s'élevant provisoirement à la somme de 9 385,20 € HT, pour la mission relative à l'assistance à la maîtrise d'ouvrage durant les études de maîtrise d'œuvre
 - 2.34 % du montant de l'assiette de rémunération, s'élevant provisoirement à la somme de 16 637,40 € HT, pour la mission relative à l'assistance à la maîtrise d'ouvrage durant la phase de réalisation et jusqu'à la réception de travaux (et délai de garantie de parfait achèvement)
4. Précise que les dépenses correspondantes seront engagées au 2313 opération 1019.

Détails du scrutin public :

Pour : Alain LANDREAU, Luc AUGEREAU, Caroline AUVINET, Yvan AUVINET, Chantal BRETIN, Delphine CHAPDELAINE, Steve FONTENIT, Gérard GATE, Stéphanie GAZE, Christian MAUDET, Michel PESLERBE, Elise POIRIER, Grégory RAMBAUD

Contre : /

Abstention : /

10- Nouveau restaurant scolaire : dépôt d'un dossier de subvention auprès du département pour le financement des études préalables D_2022_55

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'avant la réhabilitation de la salle des jardins en restaurant scolaire, certaines études préalables sont obligatoires.

Le département, dans le cadre du programme « bâtiments scolaires », intervient au niveau des études préalables jusqu'à 50 % d'une dépense éligible plafonnée à 30 000 € HT.

Après avoir pris attache auprès de Vendée Expansion, le montant des études préalables s'élève à :

Etude de faisabilité du projet	4 025.00 € HT
Diagnostic Structure et Charpente	7 000.00 € HT
Diagnostic amiante, plomb, termites	2 500.00 € HT
Relevé topographique du site	2 000.00 € HT
TOTAL	15 525.00 € HT

Le conseil à l'unanimité des membres présents

- Valide le dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès du département pour des études d'un montant de 15 525.00 € soit la possibilité de bénéficier de 7 762.50 € de de subvention,
- Autorise Mr le Maire à signer les documents s'y rapportant.

Détails du scrutin public :

Pour : Alain LANDREAU, Luc AUGEREAU, Caroline AUVINET, Yvan AUVINET, Chantal BRETIN, Delphine CHAPDELAINE, Steve FONTENIT, Gérard GATE, Stéphanie GAZE, Christian MAUDET, Michel PESLERBE, Elise POIRIER, Grégory RAMBAUD

Contre : /

Abstention : /

Délégation du maire

Date	Numéro	Objet	Tiers	Montant HT
02/11/2022		Dépose et évacuation des ornements tombes reprises, création d'un ossuaire	PF SOULARD	2 189,58
02/12/2022		Colis des aînés	Les Mots chocolats	974,27
25/10/2022		Bulletin municipal	OBC impressions	2 745,00

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h00.

Le Maire,
Alain LANDREAU



Le Secrétaire de séance

Christian MAUDET

